



VIEILLES RACINES
& JEUNES POUSSÉS

Du lundi 6 au vendredi
10 octobre 2025

35 heures

PHYTOTHERAPIE APPLIQUEE AU SYSTEME ARTICULAIRE

Stage de formation pratique et théorique pour reconnaître et utiliser en toute sécurité les plantes médicinales du système articulaire, en dehors du cadre médical. Il s'agit d'un stage destiné à comprendre les spécificités du corps humain et non animal.

Les plantes présentées et utilisées durant le stage seront observées et éventuellement prélevées dans le jardin des collections de la ferme-école.

Ce stage sera l'occasion pour des producteurs et transformateurs de plantes aromatiques et médicinales d'observer l'importance de certaines plantes dans la physiologie et la santé, et ainsi de prendre en compte certaines cultures de plantes dans leurs diversifications de cultures.

Objectif général : Comprendre l'organisation du système articulaire et ses dysfonctionnements. Reconnaître et utiliser en toute sécurité les plantes médicinales participant au bon fonctionnement de la sphère articulaire.

Le but de ce stage n'est pas de former des professionnels du monde médical, n'est pas de prodiguer des actes médicaux.

Formateurs : *Bruno Dal Gobbo et Laurence Chaber*

Médecin phytothérapeute, président de la société française de phytothérapie. Docteur en médecine, **Bruno DAL GOBBO** exerce comme médecin phytothérapeute dans l'Ain et enseigne à la faculté de pharmacie de Lyon dans le cadre du DU de phytothérapie clinique. Passionné de physiologie humaine, il étudie la biologie systémique et la théorie neuroendocrinienne du terrain. Dans cette approche physiologie et complexe du vivant, la plante médicinale lui apparaît alors comme l'élément restaurateur fondamental des équilibres physiologiques nécessaires à la bonne santé.

Laurence est ethnobotaniste, formatrice, préparatrice de teintures mères et d'élixirs floraux, ancienne productrice-herboriste de PAM. Ses recherches l'ont menée des usages populaires des plantes aux arbres remarquables. Productrice de plantes médicinales biologiques pendant 25 ans, c'est par l'observation attentive qu'elle a appréhendé ce monde végétal, fil conducteur de sa vie. Études, enquêtes de terrain et inventaires lui ont permis de mieux comprendre le rôle et les usages des plantes et des arbres dans notre société. Formatrice de longue date, Laurence aime partager son regard conscient et émerveillé sur la nature.

Public concerné : Tout public et professionnels du monde agricole, producteurs de plantes aromatiques et médicinales souhaitant diversifier leurs produits.

Prérequis : Les stages de phytothérapie du docteur Bruno Dal Gobbo sont d'une grande densité et supposent de maîtriser rapidement de nombreux termes propres à la médecine.

Sanction de la formation :
Attestation de fin de formation

Lieu de formation

Ferme-école de Mercin,
23420 Mérinchal

Frais pédagogiques

Tarif individuel plein : 735€
Acompte : 221€

Tarif individuel réduit : 405€
Acompte : 122€

Tarif formation professionnelle
continue : 1043€

Stagiaires VIVEA : 105€

PHYTOTHERAPIE APPLIQUEE AU SYSTEME ARTICULAIRE

Du 6 au 10 octobre 2025

Programme prévisionnel

1^{er} jour :

Comment les cellules ou les êtres pluricellulaires (végétal ou animal) bénéficient tous d'une même organisation biologique ? Comment ils partagent les mêmes métabolismes ?

A partir de là, comment ils interagissent entre eux et avec leur environnement ?

La notion de terrain et la plante médicinale en tant que référence en matière d'équilibre physiologique.

Définition de l'organisation de l'appareil articulaire, dans sa structure anatomique, son organisation fonctionnelle et sa régulation physiologique.

Les grands principes de finalité du système articulaire. Son intégration dans l'organisation générale de l'organisme et son lien avec les autres appareils circulatoires, immunitaire, cardiovasculaire ...

2^{ème} jour :

Exploration des signes de la physiologie articulaire dans tous ses aspects.

Comment l'interrogatoire et l'observation de la personne permet d'évaluer la fonction de son système articulaire et l'intégration de celui-ci au sein de l'organisme entier.

Comment repérer les patients à confier au médecin et les personnes nécessitant un simple réajustement physiologique ?

Sortie botanique autour du thème des plantes « articulaires » dans le jardin botanique et les environs de la ferme-école.

Les plantes et le système articulaire dans la tradition populaire.

3^{ème} jour :

Quelles sont les plantes de la sphère articulaire ?

Leurs propriétés symptomatiques sur la sphère articulaire ainsi que sur les autres appareils : urinaire, vasculaire, immunitaire, etc...

Étude de certains exemples de plantes qui possèdent des activités multiples susceptibles de répondre à un terrain physiologique particulier.

Sortie de terrain autour des arbres et arbustes et arbrisseaux utiles à l'appareil articulaire.

Identification, techniques de récolte, de transformation et de conservation des plantes spécifiques.

Élaboration d'une tisane spécifique, en apprenant à réaliser un mélange harmonieux.

Apprendre les possibilités et les limites législatives et commerciales.

4^{ème} jour :

Tous les grands principes de la physiologie du système articulaire.

Reconnaître les cas qui relèvent d'un avis médical et ce qu'en dit la législation.

Évaluer ce qui peut être fait pour améliorer les fonctions articulaires.

Fabrication d'un élixir pour la sphère articulaire.

Identification, récolte et préparation des plantes spécifiques.

5^{ème} jour :

Faire le choix de ne pas conseiller : pour qui et pourquoi ?

Les interactions avec les médicaments.

Choisir les plantes pour améliorer la fonction physiologique des individus à problèmes articulaires.

Illustration par des cas concrets et études de cas.

Programme donné à titre indicatif soumis à évolutions au jour le jour, en fonction des connaissances et des questions du groupe, de la météo

Méthodes pédagogiques

Balade botanique dans le jardin et les collections de plantes de Thierry Thévenin. Bibliographie des sources ethnologiques et ethnobotaniques. Diaporamas, support de cours, powerpoints, mise à disposition de la cuisine de l'école pour faire de la transformation, mise à disposition du jardin de collections pour les balades botaniques.

Méthodes d'évaluation

Echanges tout au long de la formation

Questionnaires de satisfaction à remplir de façon individuelle et personnelle

Auto-évaluation avant et en fin de formation avec remise d'une attestation de fin de formation

Renseignements et inscriptions :

vieillesracines@gmail.com

- L'hébergement et les repas ne sont pas compris dans le prix de l'inscription. Chaque stagiaire doit effectuer sa propre réservation et payer directement le prestataire. Des modalités d'accueil plus précises vous seront envoyées lors de la confirmation d'inscription.
- Tous nos stages sont des stages de formation professionnelle non diplômante ouverts à tous quelles que soient leurs motivations.
- Vous pouvez vous inscrire avec ou sans prise en charge par un organisme tiers.
- Nous ne sommes pas éligibles au CPF.
- L'association se réserve le droit de refuser une candidature ou d'annuler le stage au moins 15 jours avant son début.
- Les personnes en situation de handicap qui ont des besoins particuliers sont invitées à prendre contact avec nous par mail pour examiner la meilleure façon de les accueillir. Certains stages ne sont pas compatibles avec certains handicaps, mais nous ferons tout pour vous faciliter une participation fructueuse.
- L'inscription à un stage implique l'acceptation des conditions générales de vente de prestations de service de formations et du règlement intérieur des stagiaires que vous trouverez en bas de page.



Bulletin d'inscription

Merci de bien vouloir remplir un bulletin d'inscription par stagiaire **et** par formation et de le/les retourner dûment remplis à l'adresse suivante: Association Vieilles Racines et Jeunes Pousses, Ferme-école de Mercin, 23420 Mérinchal ou à l'adresse mail suivante: vieillesracines@gmail.com
A réception de ce bulletin d'inscription, un contrat de stage vous sera envoyé et sera à nous retourner signé et accompagné du règlement d'acompte par chèque, par virement ou carte bancaire via HelloAsso disponible sur notre site internet.

Le retour du bulletin d'inscription, du contrat de stage et de l'acompte est nécessaire pour valider votre inscription. Les demandes sont traitées dans l'ordre d'arrivée. Vous recevrez dans tous les cas un e-mail vous informant de votre participation ou non au stage.

STAGE :

Mme/M. Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Email :

Date de naissance (indispensable si financement VIVEA) :

FINANCEMENT DE LA FORMATION

- **Financement individuel** : tarif plein
- **Financement individuel** : tarif réduit sur justificatif pour les demandeurs d'emploi, étudiant ou personnes aux minimas sociaux (prendre contact avec l'association car nombre de place limité)
- **Financement au titre de la formation professionnelle continue (OPCO autre que VIVEA)** :

Nom de votre structure :

Statut de votre structure : association collectivité, établissement public entreprise autoentreprise

Adresse de votre structure :

Code postal : Ville :

Téléphone : Email :

Nom de l'organisme financeur (OPCO) :

Adresse :

Nom et contact du responsable de votre dossier :

En raison du nombre limité de places par stage, l'inscription n'est définitive qu'une fois la convention de stage signée par l'organisme financeur et acceptée par l'association. Aucune réservation de place n'est faite avant cette signature.

- **Financement VIVEA** :

Cotisant MSA en tant qu'exploitant(e) ou cotisant solidaire : rien à fournir ou attestation MSA à jour des cotisations avec code individuel

En démarche installation PPP – 1^{ère} année :

- **L'attestation des conditions d'éligibilité** au financement de VIVEA **délivrée par un CEPPP signée et tamponnée.**
- **La copie du formulaire « Engagement du créateur ou repreneur d'exploitation agricole » signée.**
- **La copie du PPP signée** des deux conseillers et du créateur ou repreneur d'exploitation agricole.
- **La copie d'écran des droits nominatifs du Compte Personnel de Formation** du créateur ou repreneur d'exploitation agricole.

En démarche installation PPP – 2^{ème} ou 3^{ème} année : **La copie de l'attestation de renouvellement des conditions d'éligibilité** au financement de VIVEA **délivrée par un CEPPP signée et tamponnée.**

Date et signature

L'inscription implique l'acceptation du règlement intérieur et des conditions générales de vente de prestation de service de l'association, consultables sur le site de celle-ci à la page « renseignements pratiques » amendées quant aux conditions financières par le contrat de formation professionnelle téléchargeable sur la même page.



Règlement Intérieur

Article 1 :

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Il s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

Article 2 : Discipline :

Il est formellement interdit aux stagiaires :

- De se présenter aux formations en état d'ébriété
- D'emporter le matériel ou les livres, supports de formation, ou de les annoter.

Article 3 : Sanctions

Tout agissement considéré comme fautif par la direction de l'organisme de formation pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre croissant d'importance :

- Avertissement écrit par le Directeur de l'organisme de formation
- Blâme
- Exclusion définitive de la formation

Article 4 : Entretien préalable à une sanction et procédure.

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui. Lorsque l'organisme de formation envisage une prise de sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, sauf si la sanction envisagée n'a pas d'incidence sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation.

Au cours de l'entretien, le stagiaire a la possibilité de se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme de formation. La convocation mentionnée à l'article précédent fait état de cette faculté. Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire : celui-ci a alors la possibilité de donner toute explication ou justification des faits qui lui sont reprochés.

Lorsqu'une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat est considérée comme indispensable par l'organisme de formation, aucune sanction définitive relative à l'agissement fautif à l'origine de cette exclusion ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et, éventuellement, qu'il ait été convoqué à un entretien et ait eu la possibilité de s'expliquer devant une Commission de discipline.

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien où, le cas échéant, après avis de la Commission de discipline.

Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme lettre recommandée, ou d'une lettre remise contre décharge. L'organisme de formation informe concomitamment l'employeur, et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

Article 5 : Représentation des stagiaires

Lorsqu'un stage a une durée supérieure à 500 heures, il est procédé à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant en scrutin uninominal à deux tours. Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles, sauf les détenus admis à participer à une action de formation professionnelle.

Article 6 : Hygiène et sécurité :

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

Article 7 : Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire (avant toute inscription définitive).

Grille d'auto-évaluation avant stage

(Pour évaluer le niveau de connaissance du groupe)

Compétences visées	Non acquis	En cours	Acquis
Connaissances de base pour comprendre l'organisation et la complexité du vivant (Interactions entre la cellule et son environnement).			
Comprendre le fonctionnement du système articulaire.			
Distinguer les troubles physiologiques et les troubles pathologiques.			
Identifier les arbres, arbustes et plantes médicinales utilisés dans la sphère articulaire.			
Réaliser une alcoolature : macération, fabrication et stockage.			
Cueillir et de transformer une gamme végétale dédiée à l'accompagnement des troubles articulaires.			
Accompagner un client dans le soin et dans le conseil et de savoir quand orienter la personne vers un professionnel de santé.			